



Montréal, le 15 juin 2015

Chalifour, Guy
152, chemin Ste-Anne
Saint-Alban QC G0A 3B0

CHAG01097004

Monsieur,

Il y a six semaines, nous avons procédé à votre inscription au Cégep à distance dans le programme 410.B0. Selon l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), vous avez l'obligation de signifier l'abandon ou la poursuite d'un cours avant la date limite fixée par le ou la ministre afin d'éviter qu'un échec ne soit porté à votre bulletin.

Il est donc très important de confirmer votre intention de poursuivre votre (vos) cours au plus tard le **26 mai 2014**. À défaut de recevoir votre confirmation avant cette date, vous obtiendrez la mention «Échec» pour ce(s) cours, sans possibilité de le(s) poursuivre.

Pour confirmer votre intention de poursuivre ou pour annuler votre (vos) cours, rendez-vous dans l'environnement d'apprentissage Web du Cégep à distance, sous la section «Mes cours», sélectionnez votre cours et cliquez sur «Confirmer mon inscription» ou «Annuler mon inscription». Une fois votre (vos) cours confirmé(s) ou annulé(s), il vous sera impossible de faire des modifications.

Voici, en rappel, vos codes d'accès à l'environnement d'apprentissage :

Votre code d'utilisateur est CHAG01097004
Votre mot de passe est 19700901

Liste des cours que vous poursuivez :

410-014-FD	Cycle comptable I (H-2014)
410-103-FD	Fonctions de travail en comptabilité et en gestion (H-2014)
410-223-FD	Approche client (H-2014)
420-104-FD	Utilisation de logiciels d'application en gestion (H-2014)

ATTENTION : Selon les nouvelles règles du Cégep à distance, si vous avez complété les devoirs totalisant 20% de la pondération d'un cours et que les notes apparaissent à votre dossier, ce cours sera automatiquement confirmé. Prenez note que vous pourrez annuler un cours avant la 8e semaine uniquement si vous n'avez pas remis tous les devoirs.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur adjoint
Service du cheminement et de l'organisation scolaires
Alexis Thibault